



Paieement factures pour enfant majeur

Par **KoRyN03**, le **31/01/2018** à **11:28**

Bonjour, rnJe suis harcelée par une société de recouvrement depuis plus d'un an et demi, qui réclame une dette due par ma fille majeure(par téléphone, mails, lettres recommandées au nom de ma fille majeure, à nos deux noms et ensuite à mon nom suivi de: mère de Melle X (je précise que j'ai refusé les lettres recommandées et que le facteur à mis que ma fille était inconnue à mon adresse) mais ce matin j'ai encore reçu un recommandé notifié au nom de Mme x mère de Melle x (ma fille)rnCette société a t'elle le droit de me harceler ? rnsuis-je obligée de payer la facture due par ma fille majeure ?rnMerci beaucoup de m'éclairer et de me dire quels sont les recours possibles pour que je ne sois plus harcelée s'il vous plait, ça joue énormément sur mon moral.

Par **Visiteur**, le **31/01/2018** à **14:14**

Bjr,rnSi vous n'êtes pas caution pour votre fille, vous ne devez pas payer.rn<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/defense-contre-recouvrement-force-dettes-11876.htm>

Par **KoRyN03**, le **31/01/2018** à **18:50**

Je vous remercie pour votre réponse rapide, non je ne suis pas caution.rnBien cordialement.